



ARCHI : S. Grooten

# Points de vue

# 2004

sur l'Industrie Cimentière Belge

FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

**Febelcem**



**Febelcem A.S.B.L.**  
Rue Volta, 8  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02.645.52.11  
Fax : 02.640.06.70  
[info@febelfcem.be](mailto:info@febelfcem.be)  
[www.febelfcem.be](http://www.febelfcem.be)

**Membres**



**S.A. Cimenteries CBR**  
Chaussée de la Hulpe, 185  
1170 Bruxelles  
Tél. : 02.678.32.11  
Fax : 02.660.64.33



**S.A. Holcim (Belgique)**  
Avenue Reine Astrid, 92  
Office Park Nysdam  
1310 La Hulpe  
Tél. : 02.634.42.00  
Fax : 02.634.43.48



**S.A. Compagnie des Ciments Belges « CCB »**  
Grand-Route, 260  
7530 Gaurain-Ramecroix  
Tél. : 069.25.25.11  
Fax : 069.25.25.90

**Conseil d'Administration**

**Président**

A. Jacquemart

**Administrateurs**

H. de Penfentenyo  
B. Donceel  
R. Gheysens

B.H. Koch  
B. Kueng  
V. Lefebvre

J-P Meric

**Secrétaire**

J-P. Jacobs

**Crédits**

Photos :  
L. Brandajs  
sauf pp 3 et 14 à 17  
(Diathèque Febelcem)

Réalisation :  
S.A. Synopsis

Editeur responsable :  
Jean-Pierre Jacobs

**SOMMAIRE**

<b>Chapitre 1 : Editorial</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 2 : Environnement/Énergie</b> L'évolution des grands défis environnementaux	<b>4</b>
<b>Chapitre 3 : Economie</b> Le marché de la construction en 2004	<b>11</b>
<b>Chapitre 4 : Promotion, recherche et développement</b> Être au service des publics de Febelcem...	<b>16</b>
<b>Chapitre 5 : Communication</b> La communication développe le partenariat	<b>21</b>
<b>Chapitre 6 : Centre de documentation</b> Un vecteur d'information actuel et performant	<b>22</b>
<b>Chapitre 7 : Social</b> Le paysage social en 2004	<b>28</b>
<b>Chapitre 8 : Statistiques</b> Statistiques générales ciment gris	<b>30</b>

Outre les grands dossiers environnementaux qui restent d'actualité, l'année 2004 a été marquée par une montée en puissance de la promotion conjointe du béton au sein de la Plate-forme Béton. Cette coopération entre fédérations s'est concrétisée notamment par un stand commun de la Plate-forme à Batibouw 2004 et 2005 sous le thème « Ceci est du Béton ».

La collaboration entre les fédérations du ciment, du béton coulé en place, du béton préfabriqué, des additifs pour béton, des sablières et gravières et du Groupement Belge du Béton se renforce toujours davantage. Ainsi se trouve confortée la volonté de tous les acteurs de s'attaquer ensemble au développement de nouvelles opportunités pour le matériau béton - tant dans le bâtiment résidentiel que dans les autres segments du marché. Fort de son expérience en matière de promotion et de développement des produits liés au ciment, Febelcem se réjouit de l'intensification de cette coopération entre secteurs.

Si la promotion technique reste incontournable dans les domaines de la construction routière, du bâtiment, de l'épuration et de l'adduction d'eau par exemple - et demeure de ce fait une priorité absolue pour les membres de Febelcem - il s'agit de plus en plus aujourd'hui de convaincre le candidat bâtisseur au niveau de l'image qu'il se forge du matériau. En effet, celle-ci est de plus en plus prépondérante lors de son choix.

C'est précisément autour de l'amélioration de l'image du béton - fondée non sur des caractéristiques techniques mais sur une perception largement émotionnelle - que s'articule le stand de Batibouw prolongé tout au long de l'année par la campagne « InfoBéton » au travers notamment d'un site web très innovant. Chaleureux, souple, décoratif, rassurant, écologique : voilà quelques-unes des attributions surprenantes du béton qui sont mises en valeur... et un public de plus en plus nombreux apprécie visiblement !

Dans un registre plus économique, la consommation de ciment s'inscrit à 5.741.000 tonnes en 2004, en progression de 5% par rapport à l'année précédente. Cette hausse de consommation est due principalement au dynamisme du secteur de la construction et, notamment, aux grands travaux réalisés dans notre pays (réhabilitation du ring à Anvers, réhabilitation des autoroutes E411 et E25...).

Parmi les grands dossiers environnementaux, notons enfin la mise en place progressive de l'accord de branche cimentier sur l'efficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, le secteur cimentier se félicite de la bonne coopération qui s'est établie avec les administrations et les autorités wallonnes.

La révision de taxes environnementales flamandes pose, quant à elle, quelques soucis à l'industrie cimentière : en effet, celle-ci se verrait taxée pour la valorisation en cimenterie de déchets en provenance de Flandre alors que l'élimination de ces mêmes déchets en Flandre serait moins taxée que précédemment. Il subsiste là une distorsion des valeurs dans l'échelle de traitement des déchets que le secteur cimentier devra suivre attentivement.



André Jacquemart  
Photo : Diathèque FEBELCEM

Les grands dossiers environnementaux dans lesquels les entreprises du secteur cimentier se sont toujours investies évoluent rapidement. Le lecteur trouvera ici une mise au point récente sur des sujets aussi importants que la fiscalité énergétique, l'« Emission Trading », le transfert des déchets ou encore l'accord de branche carrier... Parce qu'être bien informé permet de comprendre avec pertinence les enjeux du futur.

### Où en est l'accord de branche cimentier ?



ARCH. : P. Hebbelinck

Suite à la mise en œuvre du plan d'action sectoriel en 2003, l'accord de branche « cimentier » portant sur la réduction des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> et l'amélioration de l'efficacité énergétique a été signé entre l'industrie cimentière wallonne et la Région wallonne le 7 juin 2004. Le Comité Directeur, organe de pilotage de l'avancement de l'accord, s'est réuni pour la première fois le 1<sup>er</sup> février 2005. Rappelons que l'engagement du secteur cimentier est d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur de 3,5 % et d'améliorer l'indice GES de 8,3 % à l'horizon 2010-2012 par rapport à 1999.

Afin d'assurer le suivi et l'exécution de cet accord de branche, Febelcem a obtenu de la Région wallonne une subvention d'un montant de 87.000 euros répartis sur trois ans permettant notamment la réalisation d'un « reporting » annuel en aval. Pour le 1<sup>er</sup> avril au plus tard, les entreprises du secteur devaient rapporter à Febelcem les informations relatives à leur consommation énergétique et aux mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

La récolte de ces informations est assurée grâce à un outil informatique de gestion énergétique appelé « EPS Coach » (développé à cet effet, pour le compte de la Région wallonne, par la société ECONOTEC). Mis gratuitement à la disposition des entreprises signataires d'un accord de branche, ce logiciel a été élaboré dans le but de simplifier et de systématiser les audits, et de fournir un suivi des améliorations réalisées dans le cadre de l'accord de branche. Plus encore, il permet d'assurer la cohérence entre les rapports d'entreprises et la pérennité des informations ainsi qu'une consolidation rapide des données par les fédérations.

Avant le 1<sup>er</sup> juin de cette année, Febelcem est chargée de rassembler ces rapports et de les transmettre au Comité Directeur qui, à son tour, rédigera sur base de ceux-ci un rapport d'avancement. Les rapports des différents secteurs signataires seront consolidés et le rapport global fera l'objet d'une communication au Conseil Économique et Social de la Région wallonne et au Gouvernement wallon.

### La fiscalité énergétique et surcoûts électriques

Au cœur de ces grands défis environnementaux, rappelons que Febelcem s'active depuis 2003 pour qu'une surtaxation énergétique soit évitée. À l'issue

d'un travail de concertation entre la Fédération et les autorités publiques, une exonération totale d'accises sur les produits énergétiques et l'électricité utilisés dans les procédés minéralogiques, c'est-à-dire les procédés repris sous le code NACE DI26 (à savoir la « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques »), a été obtenue. Le code NACE DI26 couvre notamment la fabrication du ciment, de la chaux, du verre ainsi que du plâtre. Par ailleurs, une exonération partielle d'accises est octroyée aux entreprises qui sont signataires d'un accord ou d'un permis environnemental assimilable à l'accord de branche en Wallonie ou au Convent en Flandre.

Précisons qu'en ce qui concerne le périmètre d'application de ces exonérations, la volonté des autorités publiques s'est concentrée uniquement sur les consommations énergétiques liées à la fabrication du ciment. Dans cette optique, les consommations des bâtiments, des postes commerciaux et des carrières n'ont pu être prises en considération. L'activité carrière pourra cependant bénéficier de taux réduits d'accises via les accords ou permis environnementaux. Le Gouvernement fédéral a toutefois décidé de réduire ces taux de 50 % pour l'année 2005. Le secteur, en collaboration avec Febeliec, demande que le niveau de réduction soit de 100 % pour les années 2006 et suivantes.

S'il convient de se réjouir de cette exonération totale d'accises pour le secteur cimentier, il faut néanmoins rester vigilant et ne pas considérer celle-ci comme étant définitivement acquise, sachant que son octroi est laissé à la subsidiarité des autorités et est modulable en fonction des disponibilités économiques.

En outre, si la problématique de la surtaxation de l'énergie trouve actuellement une issue positive, on ne peut pas dire qu'il en soit de même en matière de surcoûts liés à la libéralisation du marché de l'électricité puisque des charges supplémentaires voient le jour.

En effet, le Gouvernement fédéral a décidé de lever une cotisation visant à financer le manque à gagner des communes suite à cette libéralisation. Cette taxe touchera principalement les utilisateurs du réseau de distribution situés en Région flamande étant donné que celle-ci n'avait pas encore pris d'acte pour percevoir pareille cotisation. En Wallonie, par contre, le financement du manque à gagner des communes est déjà assuré via la redevance dite de voirie. En décembre 2004, le Gouvernement wallon a d'ailleurs pris, sous la pression des secteurs, un Arrêté d'exonération de la cotisation fédérale dont il est question afin d'éviter un double prélèvement pour un même objectif.

Le secteur demande que, lorsque la libéralisation du marché de l'électricité sera totale en Région wallonne, le Gouvernement wallon n'augmente pas le montant de cette redevance. Dans un autre registre, la perception d'une nouvelle surcharge destinée cette fois au financement d'éoliennes offshore implantées en Mer du Nord a également été décidée.

Face à ces surcoûts toujours plus élevés, le secteur chimique propose actuellement de mettre en place un système plafonné pour les entreprises qui seraient signataires d'un accord de branche. Ce système vise la création d'un fonds « Certificats verts » placé sous la responsabilité de la CWAPE. Il s'agirait de prélever un montant fixe sur la facture du client final servant à alimenter le fonds. En remplaçant le surcoût « Certificats verts » actuellement facturé par les fournisseurs d'électricité, ces prélèvements permettraient à la CWAPE de racheter les Certificats verts à ceux qui en possèdent. Dès lors, ce système bénéficierait aussi aux PME pour autant qu'elles soient signataires d'un accord de branche.

Febelcem adhère à cette proposition dès lors qu'elle autorise le respect des contrats en cours entre fournisseurs et clients.



ARCH. : G. Lantaire

### La Directive « Emission Trading »

La requête des cimentiers relative à l'autorisation d'émettre des gaz à effet de serre, afin de ne pas freiner l'activité économique des industries concernées par la Directive « Emission Trading », a été rencontrée le 1er janvier dernier.

Le Plan régional wallon d'allocation des quotas a été définitivement approuvé par le Gouvernement wallon le 27 janvier 2005. L'ensemble des installations cimentières wallonnes visées par la Directive recevra un total de 16.546.000 quotas pour la période 2005-2007, comme estimé par la Fédération et les entreprises sur base de la méthodologie dérivée des accords de branche.

Concrètement, trois Arrêtés royaux fixent la quantité totale des quotas d'émission de gaz à effets de serre pour la période 2005-2007 ainsi que l'attribution initiale de ceux-ci pour chaque exploitant concerné pour la même période. Enfin, ces arrêtés définissent également la partie de la quantité totale de quotas d'émission de ces gaz initialement attribuée aux exploitants pour l'année 2005.

Alloués normalement en date du 28 février, ces quotas pourraient, pour l'année 2005, n'être délivrés qu'en juin, dès que les comptes du Registre National seront opérationnels.



ARCH. : G. Lantaire

### Désaccord sur les taxes environnementales en Région flamande

Voilà deux ans maintenant que Febelcem s'oppose à un avant-projet de décret relatif à une taxation sur les déchets destinés à la co-incinération défendant par-là un taux de taxation zéro pour la valorisation cimentière qui reste une solution durable dans la gestion des déchets tant au niveau environnemental qu'au niveau économique et social.

Pour rappel, l'avant-projet de décret vise à réduire les taux de taxation applicables aux déchets destinés à l'incinération et introduit une taxe actuellement inexistante sur les déchets destinés à la co-incinération.

De nombreuses démarches tant auprès des instances politiques concernées et des organes de consultation en Région flamande (SERV et Mina-Raad) que du Conseil d'État ont été entreprises par le passé. Parallèlement à cela, Febelcem a également transmis à tous les Ministres du Gouvernement flamand son argumentation afin de les sensibiliser au risque que court la Région flamande d'adopter un texte qui ne respecte pas notamment les grands principes de la réglementation européenne en matière d'environnement.

Malgré l'opposition du secteur cimentier, mais fort d'un accord politique entre les trois partis de la majorité, le Gouvernement flamand a finalement adopté, en dernière lecture, le texte le 21 janvier 2005 dans lequel l'entrée en vigueur du décret est prévue au 1er juillet 2005. Après avoir suivi son parcours parlementaire et avoir été analysé par la Commission Environnement du Parlement flamand, le projet de décret a été adopté le 13 avril 2005.

Très attentive aux évolutions de ce dossier, Febelcem avait annoncé que des actions en justice seraient intentées si le projet de décret venait à être adopté tel quel... Ces actions sont aujourd'hui en cours.

## De nouvelles difficultés pour les transferts de déchets

Un projet de nouveau règlement européen en matière de transferts de déchets porte en germe de nombreux problèmes pour le monde industriel. Ce projet, destiné à remplacer le règlement 259/93/CE, vise à augmenter la traçabilité des flux de déchets et à aboutir à une harmonisation au niveau communautaire dans le transfert transfrontalier de déchets. Si l'intention est louable, de nombreux points de ce règlement restent très problématiques pour la valorisation des déchets en général (procédure de plus en plus lourde) et pour le secteur cimentier en particulier.

C'est principalement l'interprétation du projet de l'article 13 par les États membres qui risque de porter préjudice à l'industrie cimentière. Cet article permettrait aux autorités compétentes de l'État membre d'où partent les déchets d'invoquer des critères spécifiquement nationaux pour empêcher le transfert et favoriser ainsi leur propre industrie. Il faut ajouter que ceci pourrait se faire sans nécessairement respecter la hiérarchie des méthodes de traitement des déchets, pourtant censée privilégier la valorisation par rapport à la simple élimination (notamment, par manque de clarté des listes de traitements des déchets).

Les autorités de départ peuvent également invoquer la conformité avec les « Meilleures Techniques Disponibles » (B.A.T. en anglais) pour justifier leur refus. Malheureusement, ces MTD n'ont pas été rédigées en fonction des possibilités d'utilisation des déchets, ce critère n'est donc pas vraiment objectif. De plus, si les MTD concernent les procédés industriels, elles conviennent mieux aux installations uniquement dédiées au traitement des déchets qu'aux industries utilisant les flux de déchets comme combustibles de substitution. Elles devraient par conséquent être adaptées pour ces dernières.

En Belgique, au niveau des autorités compétentes régionales, il existe déjà une vue différente sur ce projet d'article 13 dans le sens où l'OVAM serait favorable à l'utilisation de critères « nationaux » (donc régionaux - par exemple des justifications environnementales) pour bloquer des flux de déchets vers la Wallonie pour des raisons purement économiques.

Enfin, la manière dont le texte pourrait évoluer au Parlement européen ne se présente pas favorablement. Outre les dispositions de l'article 13, il existerait une velléité de la part du rapporteur, M. J. Blokland, de proposer de nouveaux amendements visant à empêcher le transfert de déchets destinés à la valorisation via les centres intermédiaires de traitement de déchets. Or, ces sociétés jouent un rôle important dans la préparation des déchets en vue de leur utilisation optimale dans les fours de cimenteries.

Pour toutes ces raisons, l'industrie cimentière belge espère que les Parlementaires européens entendront ses arguments et souhaite vivement que les autorités publiques wallonnes usent de leur pouvoir pour faire évoluer favorablement ce texte.

## Proposition de directive concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive

Il existe un projet de réglementation européenne en matière de gestion des déchets de l'industrie extractive. La procédure législative suit, bien entendu, son chemin : lors de sa séance plénière du 31 mars 2004, le Parlement européen a



Joël Claisse Architectures



ainsi adopté en première lecture le rapport de la commission parlementaire de l'environnement (vote du 16 mars 2004) mais sous réserve d'un grand nombre d'amendements.

Le texte adopté est dans son ensemble plus exigeant que la proposition de base de la Commission, notamment concernant le plan de gestion des déchets qui a été renforcé (dispositif de sécurité interne, devoir d'information, prévention des effets sur l'environnement après fermeture de l'exploitation).

Toutefois, la prise en compte de l'arrêt C-114/01 « AvestaPolarit » est un point positif à souligner : pour les résidus d'extraction inertes non-dangereux, les mesures ne s'appliqueront que si ce sont réellement des déchets au sens de la directive 75/442/CEE (intention de s'en défaire). On peut en conclure, à titre d'exemple, que les résidus utilisés pour la réhabilitation du site ne seraient donc pas concernés. Reste alors la question de savoir à quelles dispositions ces résidus devront répondre. Le texte du Parlement fait référence aux dispositions relatives aux résidus replacés dans les trous d'excavation, mais le secteur carrier estime qu'il devrait être fait référence aux dispositions prévues au niveau des permis délivrés par les États membres (telles que les conditions sectorielles « carrières » au niveau de la Région wallonne).

Au niveau du Conseil, ce dossier important était inscrit pour la première fois le 28 juin 2004 à l'agenda du Conseil européen des Ministres de l'environnement. Les travaux du Conseil sont préparés par le Comité des Représentants permanents (CoReper), lui-même assisté par un groupe de travail « Environnement » composé de délégations des différents États membres (dont un représentant pour la Région wallonne).

Dans ce dossier fondamental pour son avenir, le secteur des carrières souhaite faire comprendre toute l'importance qu'il y a à prendre des mesures plus réalistes pour la gestion des déchets inertes non-dangereux. Il faut également éviter le redoublement avec des législations déjà existantes et enfin ne pas diminuer le pouvoir des autorités compétentes (par rapport aux éventuels permis délivrés par les États membres).

Le dossier est entré depuis ce 12 avril dans sa seconde phase d'adoption.

### Un accord de branche carrier

Comme l'avait déjà fait l'industrie cimentière et chaufournière, le secteur carrier s'engage aujourd'hui dans un processus d'accord de branche visant à réduire les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> et à améliorer l'efficacité énergétique. Un accord de branche est un mécanisme selon lequel deux parties (ici, le Gouvernement wallon et le secteur carrier) se mettent volontairement d'accord sur un objectif chiffré de réduction des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> et d'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que sur un calendrier de réalisation des différentes étapes de cet accord : déclaration d'intention, audits, plan d'action individuel/sectoriel, suivis...

Au titre environnemental, cet accord aura toute son importance. En effet, une enquête réalisée en juillet 2004 auprès de onze entreprises du secteur a relevé les consommations énergétiques suivantes :

- gasoil : 13.279.415 litres,
- électricité : 169.888 Mwh,
- gaz naturel : 47.919 Mwh



ARCH. : A. Baumans - A. Beguin  
M.O. : Ville de Liège



Dans un esprit de partenariat bien compris, l'accord de branche prévoit que les Ministres compétents pour l'Environnement et pour l'Énergie prendront des mesures pour soutenir l'élaboration d'un plan d'action sectoriel efficace. Parmi les mesures proposées dans la déclaration d'intention qui est en préparation, on peut citer :

- les actions d'information et de formation,
- la réalisation d'études préparatoires,
- les aides en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie,
- la poursuite de la politique énergétique axée sur la diminution de la dépendance par rapport aux pays fournisseurs d'énergie...

Pour leur part, les entreprises du secteur - réunies au sein de FORTEA - reconnaissent la nécessité d'économiser l'énergie et s'engagent à réduire significativement leurs émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> et à améliorer leur efficacité énergétique entre une année de base, qui reste à déterminer, et 2012.

Pour ce faire, les entreprises s'engagent à procéder à l'évaluation de leur contribution individuelle aux objectifs à déterminer au niveau du secteur. L'évaluation de la contribution individuelle de chaque entreprise se fera au travers d'audits énergétiques effectués par une tierce partie agréée et ayant comme objectif de quantifier de manière indépendante les potentiels de réduction d'émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces audits déboucheront sur un plan d'action pour chaque entreprise, plans qui permettront l'élaboration d'un plan d'action précis pour l'ensemble du secteur. Une réunion générale d'information s'est tenue ce 14 avril dernier. Cette réunion marque le lancement du processus à accomplir pour aboutir à l'accord de branche : les appels d'offre sont lancés, les audits s'annoncent... À suivre donc.

### Une nouvelle « Task Force »

Plus aucune entreprise ne peut aujourd'hui affronter l'avenir seule. Il faut absolument privilégier les contacts transversaux, favoriser la communication, développer des partenariats, multiplier les échanges et les points de vue... Dans cet esprit d'ouverture et d'efficacité, le secteur carrier - avec le soutien de MM. les Ministres Antoine, Lutgen et Marcourt - a décidé de créer un groupe de travail appelé « Task Force ».

La Task Force sera donc un lieu de débats et de réflexions, tant sur des aspects curatifs que préventifs liés au domaine d'activité des carriers. Ce groupe de travail réunira des représentants de Cabinets ministériels, des représentants de la profession et, éventuellement, des invités. Très souple, ce groupe fonctionnera à « géométrie variable » selon les dossiers qui y seront traités. Parmi ceux-ci, les dossiers relatifs aux modifications partielles des plans de secteurs, et plus globalement touchant à l'aménagement du territoire, sont jugés prioritaires par les membres de la Task Force.

Voici, à titre d'exemple, quelques-uns des points qui seront abordés très bientôt par ce groupe de travail. Dans le désordre des urgences, on peut citer :

- le suivi des dossiers de modification de plans de secteur introduits à la DGATLP ;
- la prise en compte du rapport Poty, pour préserver les potentialités d'exploiter les gisements encore en situation de l'être par rapport à l'évolution et aux décisions de projets nouveaux à implanter ;



ARCH. : A. Baumans - A. Beguin  
M.O. : Ville de Liège

- la modification des procédures existantes afin d'éviter des situations de blocage (accusé de réception des dossiers, délai de rigueur...);
- le mécanisme de compensation lié au fameux article 46 du CWATUP...

### La « relance économique et simplification administrative »

Un autre sujet de préoccupation pour le secteur carrier peut se résumer en quatre lettres : R.E.S.A., à savoir « Relance Économique et Simplification Administrative ». En effet, deux modifications importantes pour le secteur ont été apportées au Code wallon de l'Aménagement du Territoire (CWATUP), elles concernent l'article 32 et l'article 46.

Dans l'article 32 du CWATUP version 2002, la zone d'extraction, à la fin de l'exploitation, était automatiquement affectée en zone verte. Depuis les modifications entrées en vigueur le 11 mars 2005, cette disposition a été abrogée. La zone d'extraction restera donc en zone d'extraction.

S'il existe toujours des possibilités d'exploitation du gisement, l'entreprise pourrait alors introduire un nouveau permis. Mais la Commune et le Gouvernement peuvent également attribuer une nouvelle affectation à la zone. Étant donné que l'affectation future n'est plus clairement précisée dès le départ, beaucoup d'incertitudes subsistent...

L'article 46 apporte, quant à lui, le principe des compensations territoriales pour les zones destinées à l'urbanisation, auxquelles seront assimilées les zones d'extraction.

Si le principe est logique pour l'équilibre général du Plan de Secteur - à savoir : trouver en compensation une zone équivalente à la zone passée en zone d'extraction - beaucoup de sociétés ne disposent pas de telles zones en réserve... Il faudra donc, et les industries du secteur espèrent avoir l'oreille attentive des autorités politiques à ce propos, que le Gouvernement wallon élabore des solutions qui permettent à chacun de trouver des réponses adéquates.

## 3. Economie

Après deux années sombres pour l'économie belge, la croissance du Produit Intérieur Brut a presque doublé, passant de 1,3% en 2003 à 2,7% en 2004. Cette progression est due principalement à la vitalité de la demande intérieure. Il est à noter que la Belgique se place ainsi parmi les pays les plus performants du continent, puisque la moyenne de croissance européenne (zone euro) est de 2% seulement.

### Le logement

Près de 52.700 demandes de construction de logements neufs ont été acceptées en 2004 contre 45.000 l'année précédente, soit une augmentation de 16% (dont 19% de croissance pour les appartements). Les analystes soulignent encore que la part des appartements représente actuellement plus de la moitié des logements autorisés alors que ce segment ne représentait qu'un tiers en 1996.

Le secteur de la rénovation a, quant à lui, enregistré une diminution du nombre de demandes de l'ordre de 3% par rapport à 2003. Ce secteur conserve néanmoins un très bon niveau d'activité. En effet, le niveau atteint en 2004 est supérieur de 8% par rapport à celui de l'année 2000.

On notera que la bonne tenue du marché du logement, tant primaire que secondaire, résulte en grande partie du niveau particulièrement attractif des taux d'intérêt des crédits hypothécaires qui ont retrouvé, en 2004, un seuil aussi bas que celui de l'année 1999.

### Le bâtiment non-résidentiel

En 2002 et 2003, la construction de bâtiments non résidentiels avait connu un recul conséquent induit par de nombreuses incertitudes économiques telles le niveau de l'euro, le prix du pétrole ou encore les tensions internationales. Malgré la persistance de ces incertitudes, le volume autorisé annuel s'est timidement redressé en 2004. Néanmoins avec 37.400.000 m<sup>3</sup> de bâti, ce niveau reste bien en deçà des 49.500.000 m<sup>3</sup> autorisés en 2001 (soit un retard de 24%).

En regard des données 2003, on notera certaines variations. C'est ainsi que l'on constate une nette progression des volumes autorisés dans les secteurs du commerce, une progression raisonnable pour le bâti dans les domaines agricoles et industriels et, enfin, une croissance faible pour la construction dans le secteur des bureaux.

### Le génie civil

Par rapport à l'année précédente, on observe en 2004 une légère amélioration de l'activité dans le secteur des infrastructures de transport et une stagnation dans le domaine des réseaux de l'énergie et de l'eau. La tendance qui se dessine



Bouquelle - Popoff Architectes



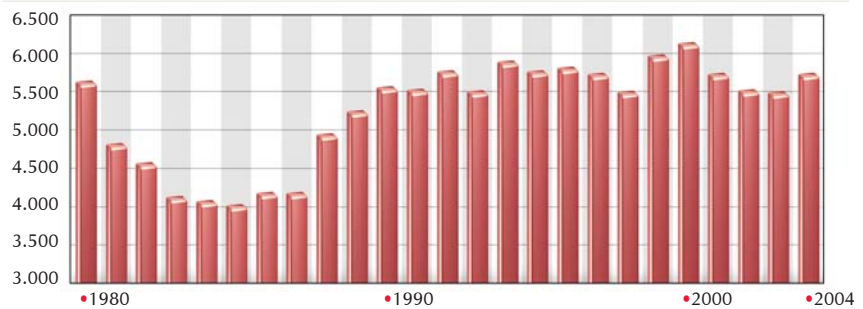
ARCH. : G. Banneton

actuellement dans le génie civil s'inscrit cependant dans la phase croissante qui précède systématiquement la période des élections communales.

**LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE**  
(Livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

La consommation de ciment gris atteint en 2004 un volume de 5.741.000 tonnes contre 5.455.000 tonnes en 2003. Elle enregistre ainsi une progression de 5%. Elle s'inscrit parfaitement dans la consommation moyenne des dix dernières années, qui se chiffre à 5.750.000 tonnes.

**Consommation de ciment gris**  
(en milliers de tonnes)



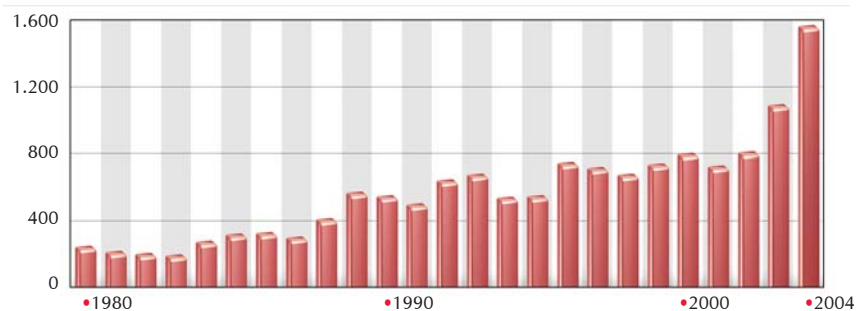
Pour ce qui concerne la consommation de ciment par habitant, elle s'est élevée en 2004 à quelque 557 kilos de ciment gris, soit 27 kg de plus qu'en 2003. Il s'agit là d'une amélioration de 5%. Notons que cette consommation se situe, comme traditionnellement, au-dessus de la moyenne européenne et qu'elle occupe même la deuxième place des pays du nord de l'UE derrière le Grand Duché du Luxembourg.

**Les importations**

Depuis une décennie, les membres de Febelcem sont très attentifs à l'évolution des importations. Celles-ci atteignaient en 1990, et pour la première fois, le seuil de 10% de la consommation. Depuis lors, la présence des importations n'a cessé de se renforcer pour atteindre aujourd'hui (chiffres fin 2004) un import record de 1.577.000 tonnes, représentant 27% de la consommation annuelle de ciment gris.

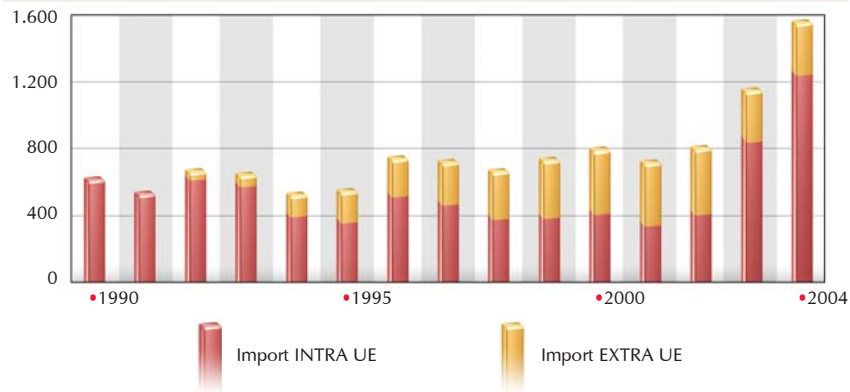
Il faut encore souligner que ces importations sont essentiellement imputables à des échanges intra-communautaires.

**Importations de ciment gris**  
(en milliers de tonnes)



Comme le démontre clairement le schéma suivant, l'import intra-communautaire représente aujourd'hui 80% du total importé contre 51% il y a seulement deux ans.

#### Evolution 1990-2003 des importations intra et extra communautaires (en milliers de tonnes)

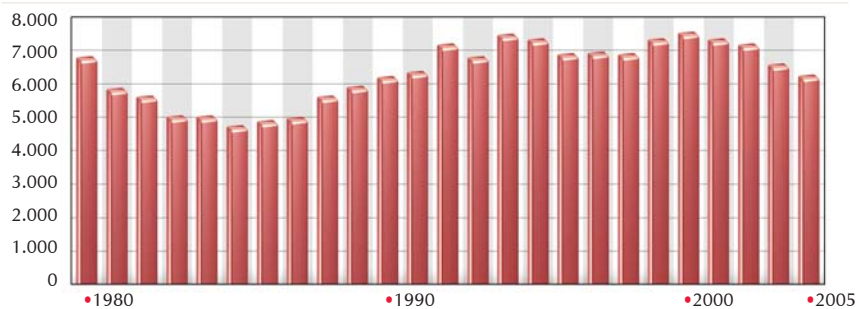


#### LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

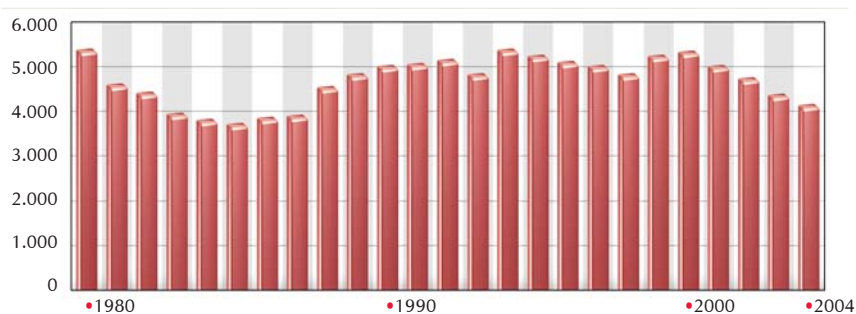
En 2004, les **livraisons totales** des trois membres de Febelcem se sont élevées à 6.216.000 tonnes de ciment gris. Elles accusent ainsi une perte de volume de 5% par rapport au volume livré en 2003. Quant au relevé des destinations, il ne varie que peu d'une année à l'autre (67% de livraisons intérieures et 33% d'exportations).

#### Livraisons totales de ciment gris (en milliers de tonnes)



Les **livraisons intérieures** des membres de Febelcem ont atteint 4.166.000 tonnes de ciment gris en 2004. Ils accusent de ce fait une nouvelle contraction de leur volume sur le territoire belge de l'ordre de 4% par rapport à 2003.

#### Livraisons intérieures de ciment gris (en milliers de tonnes)

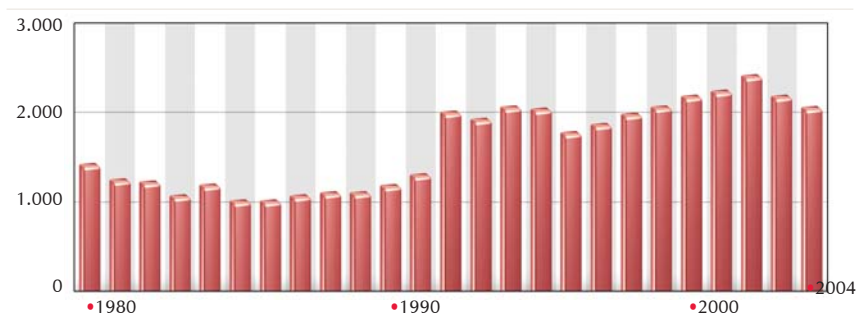


En ce qui concerne les livraisons par mode de transport et conditionnement, on notera la diminution constante de la part du sac dans le total des livraisons qui n'atteint plus en 2004 que 13% du volume total livré contre 22% il y a dix ans.

Il faut souligner encore l'amélioration de la part relative des livraisons par voie d'eau (pour la seconde année consécutive) qui atteint 5% en 2004 et ce au détriment des livraisons par camion qui demeure néanmoins le mode de transport incontestable avec 95%.

Les **livraisons à l'exportation** ont atteint 2.052.000 tonnes en fin d'année 2004. Il s'agit là d'un niveau identique à celui de 1999, enregistrant toutefois une diminution de volume de 7% en regard de 2003.

**Livraisons de ciment gris à l'exportation**  
(en milliers de tonnes)



## PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

### Le logement

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt hypothécaires, de la bonne tenue de l'économie belge qui devrait engendrer la création de nouveaux emplois, ainsi que de la hausse des revenus disponibles des ménages, il est tout à fait raisonnable de penser que le niveau d'activité de 2005 sera - au moins - similaire à celui de l'année 2004, tant en logement neuf qu'en rénovation.

### Le bâtiment non-résidentiel

Grâce à l'amélioration de la rentabilité des sociétés et de leurs perspectives économiques plus favorables pour cette année, les analystes prévoient des investissements en bâtiments utilitaires en nette augmentation par rapport à 2004.

A l'inverse de ce qui s'est déroulé l'année dernière, période au cours de laquelle la construction de bureaux n'est pas parvenue à redémarrer (en raison du taux élevé de disponibilité de bureaux de bonne qualité), l'amélioration prévue pour 2005 devrait s'appliquer à l'ensemble du secteur.

Il faut néanmoins noter que, compte tenu des années particulièrement noires que le secteur a connues en 2002 et 2003, cette croissance ne permettra pas de rétablir le niveau atteint en 2001.

## Le génie civil

En 2005, le secteur du génie civil devrait accélérer la tendance favorable entamée l'an passé. Les élections communales d'octobre 2006 joueront, bien entendu, un rôle important à ce titre. Selon le Bureau du Plan, les investissements publics devraient croître de quelque 28%.

Toutefois, cette croissance risque de ne pas se traduire entièrement en volume de travaux. En effet, les pouvoirs locaux ont aujourd'hui de réelles difficultés financières dues principalement au coût de la réforme des polices et à la diminution des recettes issues de la distribution d'électricité (pour cause de libéralisation du marché de l'électricité).

Néanmoins, la croissance précitée permet d'envisager un bon cru pour l'activité dans les différents secteurs du génie civil.

### LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Le montant des investissements réalisés par les cimentiers belges en 2004 s'élève à 30.686.000 euros, un niveau comparable à celui de 2003.

La destination de ces investissements concerne, en principal, des travaux d'installation d'une station de mélange, des installations destinées à la réduction d'émission de poussières ou encore des investissements destinés à une nouvelle mouture.



ARCH. : Robbrecht & Daem



## 4. Promotion, recherche et développement

Les activités de l'année 2004 du département « Promotion, Recherche et Développement » (PRD) de Febelcem répondent à la poursuite des objectifs fixés dans le « Business Plan » 2003-2007.

Ces activités peuvent être subdivisées en trois parties distinctes :

- la promotion, qui reprend les différents aspects relatifs à la diffusion, au sens large, de la connaissance sur le produit et ses applications ;
- la recherche, qui permet d'asseoir et d'acquérir une meilleure connaissance du produit et de ses applications ;
- le développement qui reprend des domaines d'application et des actions spécifiques permettant de maintenir ou d'élargir les parts du marché et la consommation de ciment dans certains secteurs.

Il existe toutefois des liens étroits entre les différentes facettes de ces activités, la recherche sous-tendant directement la promotion et le développement de produits nouveaux.

Pour atteindre ses objectifs, le département s'appuie sur divers piliers qui sont :

- la connaissance, l'expertise et les assistances techniques ;
- un réseau de contacts privilégiés dans tous les secteurs de la construction ;
- l'information et la communication.

Ces piliers sont fondés sur des principes de travail qui permettent de pérenniser les actions entreprises sur le long terme à savoir :

- qualité,
- crédibilité,
- objectivité.

Parmi les actions réalisées en 2004, seules les plus saillantes sont reprises ci-après.

### Publications

Le Dossier Ciment a été complété par trois nouveaux bulletins :

- 31 : Une nouvelle jeunesse pour une vieille dame de 78 ans - La drève de Lorraine à Bruxelles

- 32 : La poussée d'Archimède. Hall multifonctionnel et dépôt des archives de l'Etat à Mons
- 33 : Les fondations routières liées au ciment. Qualités et applications

La série impressionnante d'ouvrages « Construire en béton », éditée en collaboration avec nos fédérations sœurs de Suisse, de Hollande et du Portugal, s'est enrichie d'un nouveau numéro. Consacré à des exemples d'architectures remarquables où le béton tient une place prépondérante, ce livre est envoyé à tous les architectes belges. Il constitue une source d'inspiration importante et permet d'analyser en détail des bâtiments de grande qualité architecturale.

En collaboration avec la Provinciale Hogeschool Limburg, et faisant suite à un voyage d'étude de quelques étudiants en Suisse, le département architecture de cette école a publié, avec l'aide de Febelcem, un ouvrage intitulé « Zichtbeton uit Zwitserland. Constructieve doorlichting van recente projecten ». Celui-ci est accompagné d'un CD-Rom interactif qui permet de décortiquer et analyser les bâtiments qui y sont présentés. Vu la qualité de cet ouvrage, celui-ci va être traduit en langue française dans le courant de 2005.

Nous noterons également que l'« ABC du ciment et du béton » connaît un tel succès que sa première édition de 2003 est déjà épuisée. Une version 2005 verra le jour et sera adaptée aux nouvelles prescriptions de la norme NBN EN 206-1 et de son document d'application national, la NBN B15-001 de 2004.

### Conférences

- En collaboration avec le CIAUD (Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design) et la revue A+, Febelcem a organisé cette année encore une conférence au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles qui a attiré près de 600 participants. L'orateur, Bernardo da Sola, urbaniste chargé de la planification de la ville de Barcelone (Espagne), a montré la complexité et les contraintes qui prévalent à la ré-urbanisation d'une cité en plein développement et où essor économique, transports publics, pression de l'automobile, besoins en logements, qualité de l'architecture et patrimoine sont tant de facettes d'une même problématique qu'il importe de marier.
- Tant en Région flamande qu'en Région wallonne, Febelcem poursuit dans la tradition de l'organisation de journées de contact qui rassemblent tous les acteurs de la route et du génie civil. En 2004, ces manifestations se sont tenues à St.-Laureins (Oost-Vlaanderen) où 120 personnes étaient présentes et à Ocquier (province de Liège) où 245 personnes ont pris part à l'événement.
- Une après-midi d'études consacrée à l'architecture en béton en Suisse a également rassemblé plus de 500 participants à la Provinciale Hogeschool de Diepenbeek et a connu un énorme succès.
- Enfin, de nombreuses formations, conférences ou cours ont été assurés par des ingénieurs du département dans les domaines du bâtiment, de la route et du génie civil et dans celui de l'agriculture.



## Projets routiers marquants

Dans le domaine des routes en béton, maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude, entrepreneurs font régulièrement appel à Febelcem comme à un centre d'expertise où des assistances techniques sont octroyées tant dans la phase de conception des projets que dans celle de l'exécution ou encore, en service après-vente, en cas de dommages ou dégâts constatés.

En 2004, le département a assuré avec l'aide de son centre de recherche de l'Industrie cimentière, le CRIC, pas moins de 100 assistances techniques. Parmi les assistances réalisées, deux projets grandioses ont suscité un intérêt particulier, à savoir :

- **La réhabilitation du Ring d'Anvers**

La réhabilitation du Ring d'Anvers qui est incontestablement le projet de construction routière belge le plus important et le plus médiatique de ces dernières années. Le chantier comprend entre autres 14,2 km d'autoroute de trois à six voies dans chaque direction et 30 km de bretelles d'accès et de sortie, au total environ 100 hectares de revêtements qui doivent être rénovés et recyclés. Vu l'importance économique du R1 pour le Port d'Anvers notamment, le projet devait aboutir à un ring sûr, moderne et efficace et ayant une durée de vie de 40 ans au moins. Sur base d'une analyse du coût du cycle de vie et d'une analyse multicritères, le choix s'est porté sur un revêtement en béton armé continu pour la partie principale. L'expérience acquise lors de la conception et de l'exécution de cet ambitieux projet contribuera certainement au développement ultérieur de la technique du béton armé continu, tant en Belgique que dans de nombreux autres pays.



- **La réhabilitation des autoroutes E411 et E25 dans la Province de Luxembourg**

Sur base des résultats des concertations, un programme de chantier a été élaboré. Il est constitué d'une phase préparatoire et de trois phases de réhabilitation. Les travaux préparatoires ont été réalisés à l'automne 2003 et ont duré 50 jours calendrier. Ils ont consisté à recouvrir les zones devant recevoir le trafic basculé sur une chaussée, par un SMA (Split Mastic Asphalt) de 5 cm ainsi que de renforcer localement les bandes d'arrêt d'urgence constituées pour la plupart de 5 cm d'hydrocarboné sur un empierrement non stabilisé.

Les travaux de réhabilitation ont été programmés sur trois ans, de 2004 à 2006, et sont répartis en trois phases d'une durée de cinq à sept mois calendrier.

Le concept choisi pour la réhabilitation est celui de la chaussée composite, définie comme l'association de couches hydrocarbonées avec du béton de ciment. Le but recherché est d'associer deux ou plusieurs couches de chaussée de nature différente, de manière à tirer le meilleur parti de leurs avantages spécifiques pour disposer de routes durables, confortables et économiques.

Pour autant que le projet soit bien conçu structurellement et que les travaux soient correctement réalisés dans le respect des normes de qualité, la construction du réseau routier en béton armé continu s'avère aujourd'hui justifiée eu égard aux faibles coûts d'entretien que celui-ci nécessite et aux charges élevées du trafic routier. C'est la raison pour laquelle les techniques de réhabilitation consisteront principalement en un renforcement de la voie lente et ou de la bande d'arrêt d'urgence par 20 à 23 cm de béton armé continu posé sur 5 cm de béton bitumineux, recouvert ensuite par un revêtement ultra mince grenu (RUMG).



## Evénements

- **9<sup>ème</sup> symposium International des Routes en béton - Istanbul**

Ce symposium, qui se déroule habituellement tous les quatre ans, s'est tenu du 4 au 7 avril 2004 à Istanbul. Il a rassemblé près de 550 participants et la délégation belge avec 65 représentants y était particulièrement nombreuse.

D'un bon niveau technique, ce symposium n'a toutefois pas permis de montrer aux délégués présents, de belles réalisations de routes en béton. Aussi, à l'issue de cette manifestation, la Belgique a proposé d'organiser le 10<sup>ème</sup> symposium à Bruxelles du 18 au 22 septembre 2006 en consacrant deux journées entières à des visites de chantiers réalisés ou en cours d'exécution. D'ores et déjà le premier appel à communication a été lancé et un site web est accessible : [www.concreteroads2006.com](http://www.concreteroads2006.com)

- **ROBUSTNESS - 1<sup>er</sup> concours international d'architecture**

En 2003, les fédérations cimentières de huit pays européens ont mis sur pied un concours international pour étudiants en architecture. Ce concours bisannuel se déroule selon le schéma suivant : des nominations nationales, un jury international et une « Masterclass » suivie d'une publication présentant les résultats. Chaque édition est placée sous la responsabilité d'un « curateur », auteur de la note thématique. Le thème s'attache à un aspect qualitatif du béton et celui mis en avant par le curateur de ce 1<sup>er</sup> cycle, Michael Speaks, était ROBUSTNESS. Au plan national, 29 étudiants de huit écoles ont soumis dix-sept projets ; au plan international, 245 envois ont été proposés. Les prix nationaux belges ont été décernés à l'occasion de la conférence annuelle pour architectes organisée en collaboration avec le CIAUD. En mai 2005, la publication du premier concours sera présentée aux écoles d'architecture et la nouvelle édition sera annoncée.

## Le Groupement Belge du Béton (GBB)

Le Groupement Belge du Béton a été créé en 1980. Il a pour but de réunir tous ceux qui sont intéressés par les applications du béton dans la construction afin de valoriser, de partager et de diffuser l'expérience et la connaissance de ce matériau sous tous ses aspects. Les membres sont issus des universités et écoles supérieures, des administrations nationales et régionales, des institutions techniques (centres de recherche, bureaux de contrôle...) et des associations professionnelles d'entrepreneurs et d'industriels.

Le département Promotion, Recherche & Développement de Febelcem soutient activement les activités du Groupement Belge du Béton et collabore étroitement à son développement en assurant notamment son Secrétariat Général.

La 24<sup>ème</sup> Journée du béton s'est tenue le 22 octobre 2004 et a rassemblé près de 750 participants. Elle a traité d'un thème passionnant : « Le béton dans et pour la ville ». Plusieurs orateurs ont présenté différents aspects de la construction en béton : les immeubles à étages multiples, le réaménagement d'infrastructures existantes, l'aménagement de nouvelles infrastructures, la rénovation d'un ancien bâtiment industriel... La journée s'est clôturée par un exposé de Madame M.-A. Belfroid, Manager de l'année 2004, sur le thème « Comment vivre dans et pour le béton et être heureux ? ».

Le département PRD collabore également à la rédaction du nouveau cours de technologie du béton, aux formations données tant en Flandres, où 50 élèves ont



suivi le cours de Gent, qu'en Wallonie où 22 personnes ont participé au cours donné à Liège, et à l'organisation de deux visites de chantier pour 120 personnes aux magnifiques viaducs du train à grande vitesse à Battice.

#### « Ceci est du béton »

Quatre fédérations, à savoir la FEBE (Fédération de l'Industrie du Béton), la FSBP (Fédération du Béton Prêt à l'Emploi), la FIPAH (Fédération des Importateurs et Producteurs d'Adjuvants) et Febelcem, ainsi que le Groupement Belge du Béton se sont rapprochés en créant la Plate-forme Béton, dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à leurs membres, d'être plus efficace, d'informer plus rapidement et d'assurer une promotion de l'utilisation du béton sous toutes ses formes. Fin 2004, la Plate-forme a accueilli un nouveau membre, BELBAG, la fédération belge des dragueurs de gravier et de sable.

En 2004, et pour la première fois, la Plate-forme Béton a pris un stand à Batibouw dans le but d'informer le grand public, le candidat bâtisseur, sur toutes les applications du béton dans le bâtiment. Cette première présence à Batibouw a été couronnée de succès. « Le béton comme vous le n'avez jamais vu ... » était l'idée sous-jacente au concept de l'action Batibouw et traduite par un slogan simple et concis « ceci est du béton ».

En 2005, la Plate-forme Béton a poursuivi son action et pour cette deuxième édition, ses membres avaient déroulé le tapis rouge. La brochure « ceci est du béton » a été encore distribuée en de nombreux exemplaires et elle a été complétée par la distribution de fiches d'information à l'usage du grand public. Un site internet [www.infobeton.be](http://www.infobeton.be) a été ouvert à cette occasion où la brochure comme les fiches d'information peuvent être consultées. L'édition de février 2005 a également été couronnée de succès. Le salon Batibouw lui-même a accueilli un nombre record de visiteurs. Ce sont en effet plus de 350.000 personnes qui se sont déplacées au Heysel. La Plate-forme Béton compte poursuivre et développer encore ses actions d'information dans les années à venir et ce, de plus en plus activement !

## 5. Communication

Organiser un partenariat de plus en plus intense entre diverses organisations professionnelles et consolider les outils de communication existant. Voilà, en deux mots, le résumé de l'année 2004 pour la cellule communication.

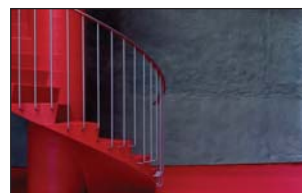
Le site internet de Febelcem est un outil en constant développement. 2004 marque toutefois une étape importante à ce titre. En effet, après trois années de bons et loyaux services, la maquette du site fut entièrement modifiée : nouveau code couleur, nouvelle titraille, nouveaux visuels... Le changement ne s'arrête cependant pas à l'aspect général, puisque le site est aussi plus dynamique qu'auparavant : des reportages photographiques à 360 degrés proposent de superbes vues panoramiques de bâtiments en béton remarquables, cinq films vidéos vantent les mérites de notre produit, de nombreux liens se sont ajoutés et la première page du site fut réaménagée pour faire d'elle une page plus informative. N'hésitez pas à découvrir toutes ces nouveautés sur [www.febelcem.be](http://www.febelcem.be) !

Ayant toujours la volonté d'améliorer l'image de nos produits et de nos services, la cellule communication renouvela en 2004 les publicités attachées au département Promotion, Recherche et Développement de Febelcem. Une nouvelle image pensée pour satisfaire les trois créneaux fondamentaux qui constituent notre panel de clients : le génie civil, le bâtiment industriel et le bâtiment privé. Déclinées sous tous les formats et en deux langues, ces publicités s'intègrent désormais régulièrement dans la presse professionnelle.

Un nouveau reportage photographique des plus belles réalisations en béton du moment fut également réalisé avec la collaboration du photographe Laurent Brandajs. Des sites remarquables furent sélectionnés aux quatre coins de la Belgique comme, par exemple, le Musée d'art contemporain du Grand Hornu (Mac's) et le Concertgebouw à Bruges. Une partie de ces photographies embellit le présent rapport annuel de Febelcem.

Pour parler plus particulièrement des produits imprimés, la cellule communication réalisa - notamment - de nombreuses invitations (journées d'information de Febelcem, Matexpo...), une carte de vœux faisant référence à la campagne « Le béton respire » et des dépliants informatifs concernant le ciment et la directive européenne sur le chrome VI.

Enfin, la cellule communication fut très active en matière de collaboration en cette année 2004. Elle a réalisé, notamment, les tous nouveaux bulletins d'information « Quadraria » et rédigé un Mémoire pour le compte de la Fediex, travaillé pour le très récent Groupement belge de l'Énergie explosive, suivit les travaux de la campagne « Roule in, roule clean » sous la houlette de l'intercommunale Ipalle, soutenu la campagne « appel de l'industrie » lancée par l'Union Wallonne des Entreprises, organisé la campagne de presse « 20.000 emplois » pour le compte de « Synergie Construction » et plus généralement, est intervenue à de nombreux titres (conseils, rédaction, production...) pour le Groupement Belge du Béton, la Plate-forme béton ou encore les Producteurs de Matériaux de Construction.



ARCH. : S. Grooten



ARCH. : E. Degreve

# Le centre de documentation : UN VECTEUR D'INFORMATION ACTUEL ET PERFORMANT

## 6. Centre de documentation

### 1. Domaine d'activité

Aujourd'hui, le centre de documentation gère un fonds documentaire scientifique et technique spécialisé complet. Ce fonds, enrichi pendant plus de cinquante ans, couvre toutes les activités concernant les secteurs cimentier, chaufournier, de l'industrie du béton et de l'industrie extractive. Il se répartit dans trois bases de données :

- Béton et composants ;
- Environnement et législation ;
- Diapositives et photos.



ARCH. : Neutelings & Riedijk

La base de données « Béton et composants » contient les documents techniques qui traitent des constituants du ciment et du béton, de leur fabrication/extraction, leur chimie, les essais, la normalisation, la recherche, leurs utilisations, les progrès technologiques, les études de marché et l'image de marque du produit. Elle s'est récemment élargie aux domaines de la chaux et des industries extractives. Cet outil extrêmement performant et convivial, qui rassemble plus de 130.000 références, est désormais accessible sur le site [www.doc.febelcem.be](http://www.doc.febelcem.be) pour les utilisateurs externes.

La base de données « Environnement et législation » suit les spécificités propres au marché belge dans son contexte européen, les réalités politiques locales des trois régions sur le plan environnemental, économique, législatif et social.

La base de données « Diapositives et photos » est une base d'images qui regroupe un grand nombre d'exemples de réalisations et d'infrastructures ainsi que des illustrations des recherches menées au CRIC.

### 2. Mission et services

La bibliothèque est accessible au public tous les jours ouvrables selon un horaire classique. Le centre satisfait à toute demande d'information qui lui est soumise par tous les moyens de communication existants : courriel, fax, téléphone, courrier postal et par l'intermédiaire de la base de données « on-line ». Le délai de réponse moyen varie de trente minutes à trois jours selon l'urgence et la complexité. Les principaux types de demandes sont :

- les conseils techniques pour la bonne utilisation des matériaux (promotion) ;
- les recherches bibliographiques en rapport avec des projets de recherche ou d'infrastructure (support scientifique et technique) ;
- les informations urgentes (support aux groupes de travail) ;



- les recherches et achats de documents (logistique) ;
- les demandes d'information diverses : liste d'adresses, firmes, produits ;
- les demandes de documents officiels.

Le centre assure un service de veille documentaire couvrant les domaines d'activité technique sensibles et les innovations marquantes. En outre, il assure le suivi des veilles documentaires personnalisées qui lui sont confiées et publie une veille normative sectorielle au moins deux fois par an.

Il couvre la presse professionnelle du secteur de la construction ainsi que la presse quotidienne généraliste en fonction des centres d'intérêts de la Fédération et de ses membres. En bref, il offre un service « à la carte » spécialisé, rapide, efficace et reconnu.

### 3. Un centre de documentation en phase avec son temps

Depuis fin 2001, l'installation du logiciel IRIS Docshare nous permet une gestion informatisée complète de la bibliothèque. Des routines supplémentaires ont été développées pour pouvoir importer automatiquement les tables des matières de la plupart des périodiques. Le centre exploite ainsi directement les abonnements électroniques disponibles. Seuls les mots-clés sont ajoutés spécifiquement pour chaque document.

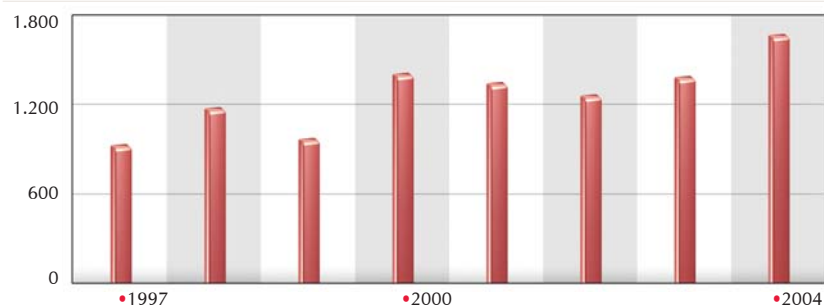
Les processus de veille documentaire personnalisée sont automatisés avec une fréquence d'envoi des notifications à la carte et tous les critères de définition de recherche possibles pour une recherche avancée complète.

### 4. Clients/Marchés actuels

#### 4.1. Données de fréquentation globale

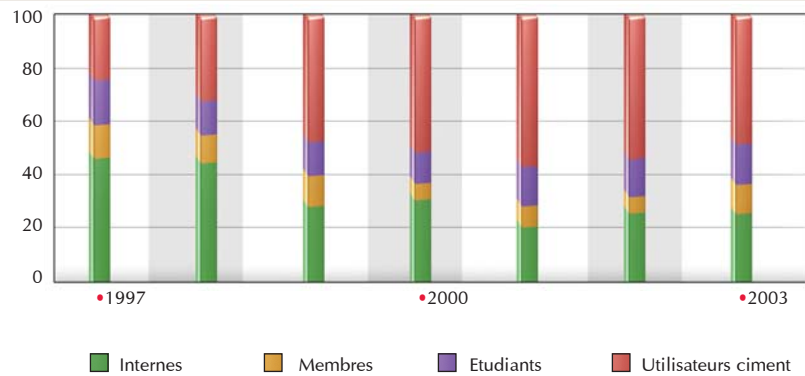
Depuis le début des années '90, le centre comptabilise les demandes d'informations à caractère technique. Le graphique repris ci-après en dresse un aperçu :

Nombre total annuel de demandes de documentation



Le graphique suivant montre l'évolution des demandeurs ("clients") d'informations techniques :

Répartitions des demandes  
(en pourcentage)

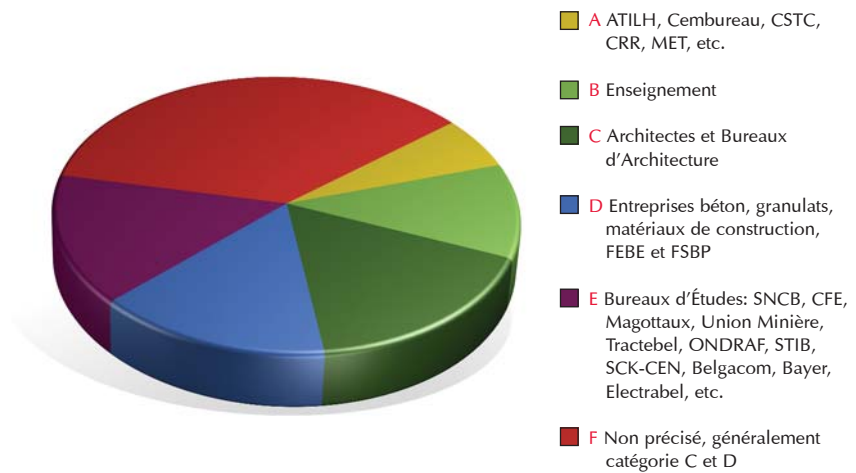


Les demandes à caractère « environnemental, législatif ou économique » ne font pas l'objet d'inventaire car elles sont en majorité internes, parfois confidentielles et nécessitent une méthodologie de travail adaptée.

Il est à noter également qu'à l'origine des demandes formulées par le personnel Febelcem/CRIC se trouve souvent un demandeur externe.

Une étude détaillée des services fournis en 2001 par le centre en fonction de l'origine des demandeurs est illustrée par le graphique ci-après :

Répartitions des demandes « Utilisateurs ciment »  
(en pourcentage)



Parmi les 54 % de demandes externes, près de 2/3 proviennent d'entreprises actives dans le secteur du béton (les fournisseurs de béton), d'architectes et de bureaux d'études (les concepteurs et les prescripteurs de béton).

#### 4.2. Fréquentation de la base de données « on-line »

À partir de juin 2003, la base de données technique a été progressivement ouverte à un public encore restreint. Suite à des séances d'information/formation, un code d'identification a été fourni successivement aux sociétés et organisations suivantes :

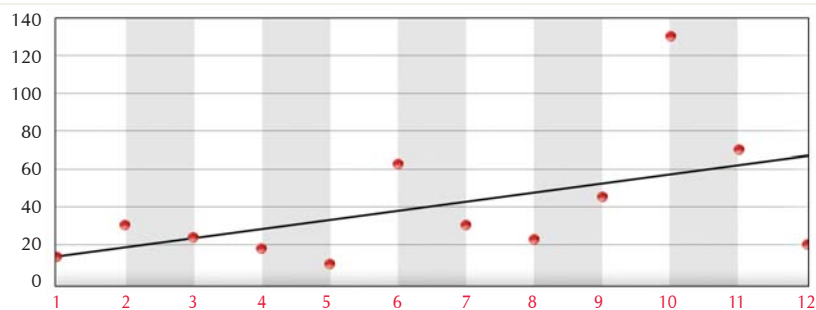
- HOLCIM et INTERBETON en juin 2003
- CBR en septembre 2003

- CCB en octobre 2003
- Fédérations sœurs : FEBE, FEDIEX, FSBP, FIPAH, CEMBUREAU, ERMCO en octobre 2003
- Producteurs de granulat (membres de FEDIEX) en novembre 2003
- Utilisateurs Ciment/Béton en février, mars et avril 2004
- Chauffourniers : LHOIST, Carmeuse en août 2004
- Hautes Écoles et Universités en octobre, novembre et décembre 2004

Actuellement, le nombre des demandes qui arrivent via la base de données « on-line » Béton et composants représente environ 45 % de la demande globale.

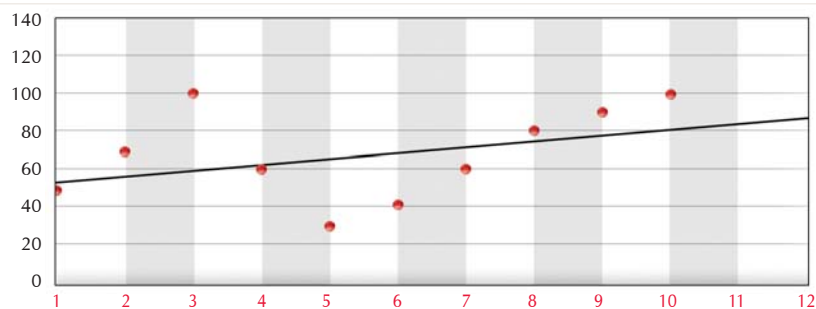
### Demands via Docshare 2003

(demandes/mois)



### Demands via Docshare 2004

(demandes/mois)



Ce nombre augmente régulièrement, avec certains moments « creux » (la période mai-juin). Du mois d'avril au mois d'août, il n'y a plus eu de séance d'information, les chiffres sont donc bien représentatifs d'un groupe d'utilisateurs fidèles. À souligner, la fréquentation croissante des membres durant les mois de vacances et l'intérêt de nouveaux utilisateurs réguliers venant du domaine chauffournier. La durée d'interrogation moyenne est d'environ 35-40 minutes.

Diverses actions promotionnelles en faveur du centre de documentation et de sa base de données « on-line » sont menées régulièrement sous forme d'intervention lors des Journées d'information et des autres événements organisés par Febelcem.

## 5. Positionnement - Concurrence

Un inventaire complet des centres de documentation existants susceptibles d'accomplir des tâches similaires à celle du centre a été dressé.

Cette recherche a fait l'objet de contacts personnalisés afin de mieux connaître les compétences de chaque concurrent potentiel et a cerné l'état de l'environnement dans lequel évolue le centre.

Ces acteurs sont :

- Les sociétés cimentières belges et leur maison mère ;
- Les sociétés belges filiales des sociétés cimentières ;
- Les centres de documentation des secteurs d'activités connexes (amont et aval) ;
- Les universités ;
- L'étranger (France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni...).

À noter : les centres de documentation des sociétés ne sont destinés qu'à leur personnel ou ceux de leurs filiales, ils ne sont donc en principe pas accessibles aux ingénieurs et architectes du milieu de la construction ou aux autres sociétés ou organes publics du secteur.

En ce qui concerne l'étranger, seules les institutions qui disposent d'un centre de documentation avec qui le centre collabore régulièrement ont été répertoriées.

À l'issue de cet inventaire, nous pouvons affirmer que le centre dispose actuellement d'un fonds documentaire, technique Ciment/Béton et environnemental unique en Belgique, voire même en Europe. Force est de constater que beaucoup d'autres centres sont en nette régression. Les seules alternatives comparables parmi les centres accessibles au public sont ENCI, le VDZ, la BCA et le Concrete Institute. ENCI et le VDZ offrent approximativement le même type de prestation : réponses plus ou moins efficaces à des questions spécifiques via courriel ou call-center, pas d'extranet ou de base de données interrogeable à distance. Seule la BCA avec sa base de données CIL, fruit de la collaboration entre la BCA, le BRE et le Concrete Institute est à même de concurrencer la base de données technique « on-line » du centre sans toutefois offrir l'accès aux résumés des documents ni la même richesse dans les sources en langue étrangère (français, néerlandais, allemand, etc.). Pour des utilisateurs belges, français ou néerlandais, notre centre offre en plus son excellente couverture de la littérature technique sectorielle en français et en néerlandais tout en assurant un large suivi des publications internationales en langue anglaise.

Le centre dispose donc d'une réelle compétence distinctive qu'il convient de faire connaître de manière à optimiser sa capacité promotionnelle en faveur des matériaux dérivés du ciment et autres. Son coût de fonctionnement annuel est de l'ordre de 232.000 euros.

## 6. Conclusions

Le centre de documentation est un centre d'expertise de haut niveau doté de moyens très performants. Ce n'est pas seulement un outil incontournable d'information et de promotion, mais il a aussi un véritable rôle économique à jouer en contribuant à diffuser l'image d'une industrie cimentière vouée à la compétence, à l'innovation et au savoir-faire. Ces spécificités sont uniques et suscitent l'enthousiasme parmi les nouveaux utilisateurs de sa base de données « on-line ». En résumé, le centre de documentation est un outil de qualité très compétitif au sein de son environnement pour les utilisateurs et les producteurs de ciment, de béton, de chaux et de granulats.



Joël Claisse Architectures

## 7. Social

### LE CONTEXTE SOCIAL

Depuis plusieurs années, la Belgique souffre d'un handicap en matière de coûts salariaux. Entre 1996 et 2004, les coûts salariaux horaires en Belgique ont crû plus rapidement que les trois pays de référence. Le handicap s'élèverait à 1,9 %.

Le marché du ciment subit, en Belgique, la pression concurrentielle des importations maritimes et des producteurs allemands. L'industrie cimentière est donc obligée de s'adapter si elle veut rester compétitive. C'est la raison de la mise en œuvre de plans globaux de réorganisation dont les volets sociaux impliquent une réduction des effectifs.

En matière d'information économique et sociale, les entreprises cimentières poursuivent leur politique visant à fournir un maximum d'informations aux représentants du personnel afin qu'ils disposent d'une meilleure connaissance des phénomènes économiques, financiers et sociaux dont il faut tenir compte dans les décisions patronales.

Les bonnes relations entretenues avec les travailleurs et leurs représentants permettent d'introduire et d'assimiler les changements imposés par l'évolution des outils de production, des techniques d'organisation et de gestion des entreprises.

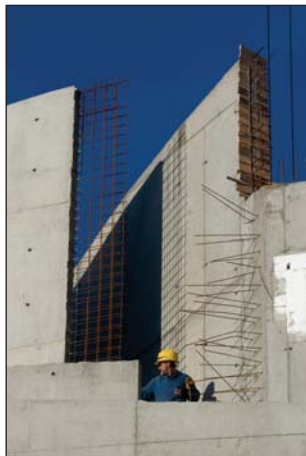
Lors des négociations, il est apparu que l'environnement, sa surveillance et sa protection font l'objet d'une vigilance permanente de la part de tous. Les entreprises cimentières représentées par leurs directions ainsi que les organisations syndicales et leurs représentants sont, dans ce domaine, des alliés objectifs et attentifs.

### POLITIQUE DE PRÉVENTION

Dans la poursuite d'un plan de sensibilisation interne, les entreprises du secteur ont réaffirmé leur volonté de maintenir, au centre de leurs préoccupations essentielles, une politique proactive en matière de sécurité et de santé envers leurs travailleurs. Elles mènent un travail sur l'attitude et le comportement afin d'améliorer la prévention des accidents du travail par le biais de nombreux outils d'information ou de formation et aussi par des missions d'analyse et de prévention des risques menées sur les sites industriels par des auditeurs indépendants.

En outre, la valorisation des combustibles et matières premières de substitution s'entoure de toutes les précautions nécessaires pour garantir la santé des travailleurs et des riverains de même qu'elle se soucie de l'impact sur l'environnement ; la valorisation énergétique des produits de substitution en cimenterie s'opère également selon des critères de fiabilité consignés dans un cahier des charges afin de ne modifier aucunement la qualité des ciments ni leurs domaines d'emploi.





## FORMATION **PROFESSIONNELLE**

Dans le cadre de la convention collective de travail, l'industrie cimentière s'est engagée à consentir un effort supplémentaire en matière de formation pour répondre à des métiers plus diversifiés exigeant une qualification toujours plus pointue et une dimension de plus en plus européenne.

Des effectifs moins nombreux mais mieux formés demeurent un impératif constant pour la sauvegarde de la compétitivité.

Privilégier l'information, l'écoute, la concertation et le dialogue sur les plans de formation au sein du Conseil d'entreprise, élaborer des plans d'action au niveau sectoriel sont des priorités inhérentes au métier de cimentier en mutation progressive de par l'amélioration des procédés et l'accroissement de la concurrence.

## **EMPLOI**

Le secteur n'a pas recouru à des mises au chômage pour raison économique.

Les départs naturels ne sont pas suppléés systématiquement et l'obligation légale de remplacer les pré-pensionnés reste une contrainte économique difficilement conciliable avec la conjoncture actuelle.

Néanmoins, les entreprises cimentières se sont inscrites dans la poursuite des engagements à l'égard des personnes recrutées parmi les groupes à risque.

### 8. Statistiques

#### LIVRAISONS TOTALES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000t)
	(x 1.000t)	(%)	(x 1.000t)	(%)	
1990	3.559	57,4	2.645	42,6	6.204
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
1996	3.961	57,9	2.884	42,1	6.845
1997	3.971	57,8	2.903	42,2	6.874
1998	3.933	57,8	2.870	42,2	6.803
1999	4.103	56,4	3.174	43,6	7.277
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2001	4.069	56,2	3.172	43,8	7.241
2002	4.100	57,7	3.003	42,3	7.103
2003	3.617	55,2	2.933	44,8	6.550
<b>2004</b>	<b>3.321</b>	<b>53,4</b>	<b>2.896</b>	<b>46,6</b>	<b>6.216</b>

Source : Membres Febelcem

#### EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés	Nombre d'ouvriers	Nombre total d'heures
	(moyenne mensuelle)	(moyenne mensuelle)	d'ouvriers prestées
1990	615	1.339	1.961.378
1995	680	1.139	1.768.312
1996	713	1.139	1.714.133
1997	765	1.161	1.667.694
1998	759	1.125	1.653.196
1999*	759	1.119	2.737.911
2000	777	1.086	2.676.617
2001	744	1.015	2.495.094
2002	666	966	2.395.227
2003	625	867	2.241.237
<b>2004</b>	<b>595</b>	<b>856</b>	<b>2.186.080</b>

\* Depuis 1999 : nombres d'heures ouvriers + employés.

Source : 1990 - 2004 INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

#### INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions	Total investissements
	(x 1.000€)	(x 1.000€)	(x 1.000€)
1990	43.131	4.739	47.870
1995	40.932	6.689	47.621
1996	38.658	6.659	45.317
1997	34.070	16.493	50.563
1998	32.233	4.158	36.391
1999	33.389	6.122	39.511
2000	56.812	8.346	65.158
2001	96.397	14.501	110.898
2002	44.691	17.679	62.370
2003	23.560	8.052	31.612
<b>2004</b>	<b>22.712</b>	<b>7.974</b>	<b>30.686</b>

Sources : 1980 - 1993 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements / 1994 - 2004 : Febelcem



## LIVRAISONS A L'EXPORTATION

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Destination	(%)								
Pays-Bas	70,8	76,8	74,6	47,6	42,4	44,4	37,8	37,9	
France	0,4	0,7	2,0	40,8	46,9	44,3	50,1	43,6	
Allemagne	10,6	11,3	8,3	5,9	4,4	5,0	4,6	5,0	
G.D. Luxembourg	0,0	0,0	1,0	0,6	1,0	0,7	0,6	0,6	
Royaume-Uni	0,2	1,4	9,5	1,7	0,8	0,9	0,6	0,4	
Autres U.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	2,3	4,2	
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>82,0</b>	<b>90,2</b>	<b>95,4</b>	<b>96,6</b>	<b>95,8</b>	<b>95,8</b>	<b>96,1</b>	<b>91,8</b>	<b>93,4</b>
<b>HORS U.E.</b>	<b>18,0</b>	<b>9,8</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>8,2</b>	<b>6,6</b>
Europe extra U.E.	6,4	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4	0,1	0,1	0,0
Afrique	10,4	5,5	3,1	2,1	1,8	1,6	2,3	6,9	5,0
Amérique	0,0	0,0	0,7	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2
Asie	0,0	2,6	0,8	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3
Océanie	1,2	1,7	0,0	0,8	0,5	0,9	1,3	0,9	1,1
<b>TOTAL (1.000 T)</b>	<b>1.423</b>	<b>1.029</b>	<b>1.203</b>	<b>2.039</b>	<b>2.189</b>	<b>2.245</b>	<b>2.404</b>	<b>2.197</b>	<b>2.052</b>

Source : Febelcem

## CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'U.E.

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Pays	(x 1.000t)								
Allemagne	43.740	32.495	34.552	38.486	35.683	31.179	28.702	28.896	28.029
Autriche	5.401	4.561	4.898	4.987	4.495	4.434	4.634	4.536	4.536
Belgique	5.622	4.036	5.556	5.762	6.125	5.725	5.516	5.455	5.741
Danemark	1.601	1.435	1.333	1.185	1.562	1.523	1.593	1.522	1.590
Espagne	19.751	16.551	28.572	25.460	38.439	42.150	44.120	46.224	47.200
Finlande	1.739	1.580	1.877	1.089	1.704	1.608	1.557	1.595	1.700
France	28.088	21.024	25.157	19.822	20.633	20.661	20.727	20.678	21.300
G.D.Luxembourg	298	271	430	511	534	542	552	545	550
Grèce	6.731	5.925	7.568	6.851	9.073	9.535	10.642	11.154	11.154
Irlande	1.816	1.300	1.589	1.860	3.155	3.165	3.080	3.400	3.750
Italie	41.215	37.263	43.243	34.639	38.338	39.469	41.269	43.482	44.400
Pays-Bas	6.076	4.932	5.539	5.300	6.250	5.750	5.400	5.000	4.700
Portugal	6.011	5.293	7.124	7.886	10.482	11.330	10.800	9.250	9.250
Royaume-Uni	14.287	13.720	16.200	12.740	13.360	11.800	13.080	13.464	13.599
Suède	2.317	1.682	2.380	1.505	1.534	1.625	1.571	1.622	1.655
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>184.693</b>	<b>152.068</b>	<b>186.018</b>	<b>168.083</b>	<b>191.367</b>	<b>190.496</b>	<b>193.243</b>	<b>196.823</b>	<b>199.154</b>

Source : Cembureau

## LIVRAISONS INTERIEURES DE CIMENT BELGE

## Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport (%)			Conditionnement (%)	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
1990	5.000	4	1	95	24	76
1995	5.205	3	0	97	21	79
1996	5.064	2	0	98	21	79
1997	5.007	2	0	98	20	80
1998	4.821	2	0	98	19	81
1999	5.223	3	0	97	17	83
2000	5.321	3	0	97	16	84
2001	4.996	3	0	97	15	85
2002	4.699	3	0	97	16	84
2003	4.353	4	0	96	14	86
2004	4.164	5	0	95	13	87

## Par catégorie et classe de résistance

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland			Total	Ciment métallurgique			Total	Total			
		Classes de résistance				Classes de résistance	Classes de résistance	Classes de résistance					
		32,5	42,5	52,5				32,5		42,5	32,5	42,5	52,5
		%						%			%		
1990	5.000	28	19	12	59	13	28	41	41	47	12		
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11		
1996	5.064	24	18	13	55	15	30	45	39	48	13		
1997	5.007	23	18	13	54	16	30	46	39	48	13		
1998	4.821	22	17	13	52	17	31	48	39	48	13		
1999	5.223	20	17	13	50	16	34	50	36	51	13		
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14		
2001	4.996	17	17	14	49	16	35	52	33	53	14		
2002	4.699	19	16	14	49	15	36	51	34	52	14		
2003	4.353	18	12	16	46	15	39	54	33	51	16		
2004	4.164	18	6	23	47	17	36	53	35	42	23		

## Livraisons aux industries transformatrices

Années	Fibres-ciment		Produits en béton		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1990	218	4,4	1.111	22,2	2.098	42,0	364	7,3	1.209	24,2
1995	126	2,4	1.258	24,2	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
1996	122	2,4	1.279	25,3	2.247	44,4	302	6,0	1.114	22,0
1997	123	2,5	1.258	25,1	2.232	44,6	340	6,8	1.054	21,1
1998	102	2,1	1.229	25,5	2.176	45,1	335	6,9	979	20,3
1999	67	1,3	1.305	25,0	2.566	49,1	313	6,0	972	18,6
2000	77	1,5	1.343	25,2	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2001	120	2,4	1.162	23,3	2.577	51,6	341	6,8	796	15,0
2002	68	1,4	1.150	24,5	2.442	52,0	284	6,0	755	14,2
2003	72	1,7	1.044	24,0	2.339	53,7	292	6,7	606	13,9
2004	74	1,8	974	23,4	2.234	53,7	286	6,9	596	14,3

Source : Febelcem